



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 69 Transformation des postes - tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le CGFP modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article L. 313-1 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le CGFP modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles L. 332-24, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-8-1°, L. 332-8-2° et L. 332-23 précisant les emplois non permanents et permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°19 du 18 décembre 2023 relative au tableau des effectifs, constitué de la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières et cadres d'emplois en distinguant les emplois à temps non complet,

Vu l'avis émis par le comité social territorial du 20 juin 2024,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de répondre aux besoins du service,

Il est nécessaire de transformer le tableau des effectifs comme suit :

DIRECTION	N° DE POSTE	LIBELLÉ DU POSTE	CADRE D'EMPLOIS ACTUEL AU TABLEAU DES EFFECTIFS	CADRE D'EMPLOIS DU POSTE TRANSFORMÉ AU TABLEAU DES EFFECTIFS	QUOTITÉ CIBLE DU POSTE
Mobilités espaces publics	PTV00684	Chef(fe) d'unité	Techniciens	Agents de maîtrise	Temps complet
Prévention sécurité publique	PTV00231	Chargé(e) d'accueil	Adjointes techniques	Rédacteurs	Temps complet
Prévention sécurité publique	PTV00364	Technicien salubrité publique	Agents de maîtrise	Adjointes techniques	Temps complet
Accueil modernisation citoyenneté	PTV00018	Référente Elections – Recensement Référente commu-nication et qualité	Adjointes administratifs	Rédacteurs	Temps complet
Vie des quartiers, politique de la ville, emploi de territoire	PTV01569	Agent d'animation polyvalent(e)	Agents de maîtrise	Adjointes d'animation	Temps complet
Vie des quartiers, politique de la ville, emploi de territoire	PTV01479	Coordinateur(rice) ateliers socio linguistique, animateur(rice) polyvalent(e)	Rédacteurs	Rédacteurs	Augmentation du poste à temps complet
Qualité du cadre de vie et de la nature en ville	PTV01657	Gestionnaire administratif(ve) service Cimetières	Techniciens	Rédacteurs	Temps complet
Sports éducation	PTV01430	DAPS	Adjointes d'animation	Animateurs	Temps complet

Passage de postes non permanents à des postes permanents dans le cadre du projet de résorption de la précarité

Dans le cadre du projet de résorption de la précarité, un certain nombre de postes ont été transformés de non permanents à permanents au cours de l'année 2023. Une troisième vague de transformation avait été prévue pour l'année suivante.

Il est donc nécessaire de passer les postes identifiés ici de non permanents à permanents, pour l'année 2024 :

Direction Sports et Education :

- Postes d'animateurs interclasses :

3 postes à temps complet pour des agents exerçant leurs fonctions à la direction Sports Education et qui interviennent au Centre social du hameau, sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation, filière animation.

34 postes à temps non complet 20/35^{ème} sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation, filière animation.

- Postes d'agent de restauration scolaire polyvalent :

8 postes à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence pour intégrer ces modifications.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver la modification du tableau des effectifs suivante :

- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C, filière administrative, en rédacteur, catégorie B, même filière à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des adjoints d'animation, catégorie C, filière animation, en animateur, catégorie B, filière animation à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C, filière technique, en rédacteur, catégorie B, filière administrative à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise, catégorie C, filière technique, en adjoint technique, catégorie C, filière technique à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise, catégorie C, filière technique, en adjoint d'animation, catégorie C, filière animation à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des techniciens, catégorie B, filière technique, en agent de maîtrise, catégorie C, même filière à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des techniciens, catégorie B, filière technique, en rédacteur, même catégorie, filière administrative, à temps complet ;

2. Augmentation de la quotité du poste de coordinateur animateur PTV01479 de 30/35^{ème} à un temps complet ;

suite du délibéré page suivante

3. Transformer les postes non permanents en permanents dans le cadre du plan de résorption de la précarité ;

4. Autoriser le recours éventuel à un agent contractuel selon la procédure rappelée ci-dessous :

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste créé, il pourrait être envisagé de le pourvoir par le recrutement d'un agent contractuel dont le niveau de recrutement serait identique à celui exigé des fonctionnaires susceptibles d'occuper le poste et dont la rémunération correspondrait à l'échelle indiciaire du grade de l'emploi ;

5. Prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget de l'exercice 2024 ;

6. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU